

Conseil Municipal du 16 mai 2011

Croix du Parvis de l'Eglise : Présentation par Monsieur Causse, Architecte des Bâtiments de France

Suite au débat du précédent conseil relatif à la restauration ou à la duplication de croix en pierre, Monsieur Causse a bien voulu participer à ce conseil pour nous présenter l'enjeu sur la protection et la conservation du patrimoine.

Monsieur Causse présente au Conseil Municipal le caractère exceptionnel de la Croix située sur le Parvis de l'Eglise en exposant les grandes étapes de son passé. En effet, celle-ci, remontant au XVI^{ème} siècle, a été pendant de longues années protégée par un oratoire qui aurait été démontée vers 1850. Elle fut ensuite déplacée à plusieurs reprises notamment au Cimetière vers 1950.

Il souligne l'importance de la protéger car c'est un objet classé au titre des « Objets Mobiliers » et propriété de la Commune, qui en a la responsabilité.

Pour cela, il émet plusieurs hypothèses :

1. Mettre l'original à l'abri dans la crypte et faire une copie qui serait placée sur le parvis : soit en moulage soit par sculpture,
2. Couvrir la Croix en installant une guttarde qui la protégerait des intempéries et donc des dégradations. Cette solution doit, au préalable, recevoir l'accord de la propriétaire du mur d'appui.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le choix de cette deuxième solution. Si celle-ci trouve naturellement l'accord du propriétaire riverain, Monsieur Causse proposera alors un croquis qui sera ensuite soumis aux entreprises pour une estimation.

Mme Bernat suggère une réorientation de la croix plus visible des deux faces. Cette idée mérite attention, répond Monsieur Causse, et doit être étudiée par visite sur place.

Crypte et Jardin

Après les travaux de remise en état de la crypte et de son accessibilité réalisés sous l'autorité de Monsieur Causse, des demandes sont formulées pour une ouverture en visite libre, ainsi que le jardin attenant, en raison notamment de l'intérêt présenté par des tombes rupestres.

Le débat ouvert, sont abordées les différentes questions qui devront être traitées préalablement :

- Celui des toiles, dont un triptyque mis à disposition gracieusement, qui de plus ne pourront supporter une trop grande humidité qui demeurera malgré les travaux d'évacuation des eaux d'écoulement et de ventilation réalisés ou encore éventuellement d'assèchement de l'air.
- Celui de la sécurité des personnes au niveau du jardin pour éviter toutes chutes en contrebas du mur de soutènement, sécurité également des objets mobiliers qui seront incorporés dans des niches et protégés de tout vandalisme.

Il est également proposé l'idée de créer dans la crypte une présentation de la Saint-Fleuret : photos, reliquaires, statuaire,...qui plongerait le touriste, pèlerin, au cœur de l'histoire Estagnole remontant jusqu'au VI^{ème} siècle. Ce projet retient une approbation unanime.

Enfin, Mme Moncet et Mr Dijols alertent Monsieur Causse sur l'état de dégradation de la statue du Bienheureux François d'Estaing située sur le Pont. Mr Causse prend note et nous informera pour la suite à donner.

Avant de prendre congé, Monsieur Le Maire remercie vivement Monsieur Causse de sa présence et de ses conseils toujours accueillis avec attention et de façon générale de l'intérêt qu'il porte à notre patrimoine.

ASSAINISSEMENT

Travaux

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier adressé par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des milieux aquatiques) demandant une étude spécifique du milieu piscicole préalable à tous travaux dans cette partie de la Coussanne.

Ainsi pour l'étude piscicole avant travaux dans la Coussanne, l'Administration demande non point seulement un sondage mais un inventaire complet très exhaustif. Le coût complémentaire s'élève à la somme de 3 520 €.

Le conseil Municipal, prend acte de cette obligation.

Emprunt DEXIA

Monsieur Le Maire rend compte au conseil de la situation actuelle relative au prêt d'1 million d'Euros. Il rend compte :

- de son contact auprès du Sous-Préfet par rapport à l'intervention du médiateur. Une réponse devrait être rendue avant la fin de l'année,
- d'une rencontre prochaine avec Monsieur Chesi, Trésorier de la Commune,
- d'un courrier adressé à Monsieur Valéry Giscard d'Estaing.

De plus, la Commune reste en relation constante avec Maître Rey et Gaudy concernant cette affaire.

Sécurisation de la circulation dans la traverse du bourg RD920 – Rd97

Décision prise de la réglementation dans la traverse du bourg RD920 et RD97

Monsieur Le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal le projet établi par le Cabinet d'études Frayssinet avait été présenté. Il rend compte de la dernière réunion effectuée sur place fixant l'emplacement des différents panneaux réglementaires en présence du Cabinet Frayssinet et de l'entreprise retenue.

Il donne également lecture des observations formulées par la DRGT relatives à un zonage jugé trop long et à la proposition rectangulaire « zone 30 ». Après délibération, il est décidé de maintenir le zonage 30 et d'approfondir la question sur le type de panneau à mettre en place.

Questions diverses

Monsieur Arribat informe le conseil des peurs et des risques pour les randonneurs qui empruntent le chemin de la Prade au lieu-dit Tabust. Des vaches et un taureau paissent de part et d'autre du chemin public non clôturé, se reposant parfois sur le chemin lui-même. Il demande à ce qu'une rencontre soit fixée avec le propriétaire pour qu'il prenne les dispositions appropriées.

Mr Marc Pierre Alexandre indique le manque de visibilité pour les voitures à la sortie Sud du Foirail au droit de la salle d'animations. Cette observation appelle la remarque qu'en ce lieu aucun changement n'est intervenu depuis fort longtemps. Cependant une visite s'effectuera sur place pour analyser la situation et trouver une solution éventuelle.